

Menoud Eric / Romanens Jean-Louis, députés		P2077.10	
Etude et propositions quant à l'organisation et l'avenir des transports publics, au profit des trois districts du sud du canton		DEE	
		Cosignataires:	---
Reçu SGC:	18.06.10	Transmis Dir:	25.06.10*
		Parution BGC:	juin 2010

Dépôt

Par ce postulat, nous demandons une étude et des propositions quant à l'organisation et l'avenir des transports publics notamment dans les trois districts du sud du canton et cela dans le but d'atteindre une optimisation d'utilisation du chemin de fer à voie étroite.

Développement

Ce présent postulat est déposé en complément des deux postulats suivants :

- **P2015.07** du député Charly Haenni, dont l'objectif était de connaître les intentions du Conseil d'Etat sur l'application de l'article 78 de la Constitution en relation avec le développement d'une véritable politique intercantonale des transports, notamment en faveur des districts périphériques. Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat le 26 août 2008 et pris en considération par le Grand Conseil le 5 novembre 2008.
- **P2047.09** des députés Christian Ducotterd et Charles de Reyff, dont l'objectif était de demander une étude pour optimiser les transports publics entre les différentes régions du canton et sa capitale. Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat le 1^{er} septembre 2009 et pris en considération par le Grand Conseil le 8 octobre 2009.

L'objectif de ce présent postulat est orienté sur l'organisation et l'avenir des transports dans le Sud fribourgeois.

Récemment, le Conseil d'Etat a pris de bonnes décisions en vue de la mise en œuvre de « RER Fribourg » avec une première phase en 2011 et une deuxième en 2014. Il en résultera une amélioration de l'attractivité des transports publics entre les chefs-lieux, notamment de Bulle, Romont, Estavayer-le-Lac et Morat d'une part et notre capitale Fribourg d'autre part. Afin de renforcer le système de transports publics, il est important que les développements futurs se concentrent sur les lignes existantes du réseau régional.

Mais cette bonne et prometteuse opération ne saurait constituer la fin de notre réflexion et de nos intentions quant à l'avenir de nos transports publics régionaux. Une vision plus large et plus lointaine s'impose pour éviter des décisions prises « au coup par coup » qui finalement coûtent cher et n'atteignent pas le but recherché. C'est à cette fin que nous proposons de poursuivre la démarche en engageant une étude et la réalisation d'un plan d'action à long terme sur l'organisation des transports publics, notamment des chemins de fer, pour le Sud fribourgeois.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Notre proposition repose sur les observations et faits suivants :

a) Les régions de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse, entre le bassin lémanique et le nord du canton, sont de plus en plus prisées pour l'habitat et pour y localiser des entreprises. En conséquence, le nombre de Fribourgeois qui doivent se rendre à l'extérieur du canton ne cesse de s'accroître. Pour le Sud fribourgeois, il s'agit donc d'offrir par les transports publics des prestations efficaces de et vers Bulle, Romont et Châtel-St-Denis vers les régions de Vevey, Lausanne et Berne. A cet égard, par exemple, l'axe historique Bulle – Châtel-St-Denis – Vevey mériterait une attention particulière.

b) Chemin de fer ou autobus ? La décision, par exemple, de remplacer le transport par chemin de fer par des bus entre Bulle et Romont nous interpelle. Il s'agit d'une proposition qui répond peut-être à des exigences économiques. Elle pourrait cependant avoir pour effet d'affaiblir la position du chemin de fer dans sa fonction de colonne vertébrale de notre infrastructure de transport. Il est vrai que le bus offre une mobilité d'action permettant des adaptations permanentes de réseau et de prestations. Toutefois, il n'assure pas la sécurité de l'offre ferroviaire.

Il est à relever que le train, avec ses propres voies, possède un avantage certain pour atteindre le cœur des villes. Il ne doit pas faire face aux problèmes liés à l'engorgement de la route.

Dans l'appréciation, il convient encore de prendre en compte la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement, que le train ménage singulièrement. La fourniture énergétique doit également être prise en compte. Nous devons pouvoir nous fier à une énergie domestique ou en tout cas sur celles dont nous maîtrisons le mieux l'approvisionnement.

Or quoi qu'il arrive, notamment en cas de crise pétrolière, notre colonne vertébrale, les chemins de fer, devrait pouvoir assurer la desserte de base de toutes les régions du canton. Cette appréciation vaut spécialement pour Palézieux – Châtel-St-Denis – Bulle – Montbovon, respectivement Broc. Le chemin de fer est notre assurance-mobilité, ne l'affaiblissons pas !

Il est en outre indispensable de participer à la politique environnementale tendant à diminuer les émissions de certains gaz nocifs. Nous nous réjouissons d'ailleurs que le domaine des autobus connaît des développements intéressants : bus hybride, bus électrique ou à hydrogène. Cela est indiscutablement la voie à suivre.

Pour aider à la protection de l'environnement et sauvegarder notre qualité de vie, il est essentiel de mettre l'accent sur des moyens de transports peu gourmands en énergie ou utilisant des énergies renouvelables.

c) La politique doit être pensée de manière à desservir toutes les régions du territoire cantonal. Dans cette approche, il faut éviter l'abandon des régions rurales au profit des villes. Une offre de transports publics attractive permettra de contribuer à maintenir une population jeune et dynamique dans les régions préalpines et décentrées. Cette politique est judicieuse mais elle postule en parallèle un réseau de transports publics capillaire doté de prestations permettant à tout un chacun d'opter pour ce moyen de mobilité. Un équilibre doit être trouvé entre le maintien d'une population sur l'ensemble du territoire et le souci d'éviter un mitage du territoire.

- d) Aujourd'hui, un plan d'action à long terme offrirait aussi une réponse à la politique hypocrite et incohérente de la Confédération qui, d'une part, prône l'utilisation et la promotion des transports publics, recommande des mesures d'économie et de diversification de l'énergie, prétend mettre en œuvre un programme de protection de l'environnement, perçoit des taxes à cette fin et, d'autre part, prévoit la suppression de plus d'une centaine de lignes de bus en régions rurales et de montagne.

En conclusion, nous sommes conscients qu'une politique des transports répondant aux objectifs économiques, à la décentralisation de l'habitat et à la protection de l'environnement a son coût. Toutefois une planification à long terme, prenant en considération tous les éléments précités, permettra d'éviter la dispersion des moyens et les mesures ponctuelles inappropriées.

Les menaces qui planent à nouveau sur certaines lignes régionales justifient une attitude anticipatrice, qui rappelle celle du Conseil d'Etat et du Grand Conseil qui, dans les années 70, ont décidé de la modernisation des chemins de fer de la Gruyère ainsi que de l'amélioration du matériel et des prestations des lignes automobiles. Quarante ans après, il s'agit, pour la même durée, de tirer le meilleur profit de RER qui se met en place pour être la colonne vertébrale des transports publics en lui adjoignant une offre diversifiée et performante pour les régions périphériques.

Si le projet d'un métro ou d'un tramway pour l'agglomération de Fribourg est un projet audacieux qui mérite un soutien, il ne s'agit en aucun cas de prêter en parallèle les projets du Sud et des autres régions du canton. Le défi réside dans la recherche d'un savant équilibre entre les projets dans toutes les régions de notre canton afin de disposer d'une offre équilibrée de transports publics et d'infrastructures.

En conclusion, nous demandons au Conseil d'Etat de soumettre au Parlement un rapport complet sur ses visions de l'offre en transports publics pour ces prochaines années et de soumettre les options qu'il entend prendre pour les concrétiser et dans quel délai.

* * *